

# L'ESSENTIEL TOPREX® LE FONGICIDE RÉGULATEUR DE REPRISE DE VÉGÉTATION SUR COLZA



syngenta®



- **Composition :** 250 g/l de difénoconazole\* + 125 g/l de paclobutrazol\*.
- **Formulation :** SC Suspension Concentrée.
- **Cibles et préconisations d'emploi :**
  - **Colza :** phoma, cylindrosporiose et limitation de la croissance des organes aériens à la dose de 0,35 l/ha en 1 application.
  - **Moutarde :** phoma, cylindrosporiose et limitation de la croissance des organes aériens à la dose de 0,35 l/ha en 1 application.
  - **Lin :** limitation de la croissance des organes aériens à la dose maximale de 0,35 l/ha.
  - **Sur Lin textile :** 1 application unique ou fractionnée de 0,05 à 0,15 l/ha.
  - **Sur Lin oléagineux d'hiver :** 1 à 2 applications de 0,15 à 0,2 l/ha à l'automne et 0,15 à 0,2 l/ha au printemps sans dépasser la dose de 0,35 l/ha.
  - **Sur Lin oléagineux de printemps :** 1 application de 0,15 à 0,25 l/ha.
  - **Lin oléagineux :** Traitement des parties aériennes - Brunissure (*Polyspora linicola*) et septoriose en 1 application à la dose de 0,3 l/ha.
  - **Lin oléagineux :** Phoma 1 application à la dose de 0,35 à 0,5 l/ha.
- **DAR :** 90 jours sauf lin textile.
- **ZNT :** 5 m.
  - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- **Nombre d'applications max. :**
  - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "crucifères oléagineux" et "lin", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du paclobutrazol plus d'un an sur trois.
- **DRE :** 48 heures.
- **Emballage :** S-Pac® de 5 l (4 x 5 litres).

Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



## UNE RÉGULATION ASSOCIÉE À UNE PROTECTION CONTRE LES MALADIES

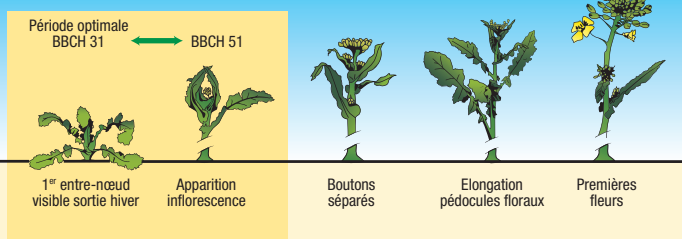
Bénéfices de l'association de 2 matières actives complémentaires.

Régulateur	Fongicide
<b>Amélioration de l'architecture</b> du colza, meilleur développement des ramifications secondaires	<b>Protection contre les maladies</b> à la montaison : phoma, cylindrosporiose
<b>Meilleure homogénéité</b> de la floraison et de la maturité du colza, facilité de récolte	<b>Curativité</b> du difénoconazole, notamment sur phoma
<b>Efficacité contre la verse</b> dans les situations à risque d'excès de végétation et/ou de variétés sensibles	<b>Efficacité pérennisée des fongicides</b> avec l'introduction d'une matière active sur le colza : le difénoconazole

## PÉRIODE D'APPLICATION ET DOSES

**TOPREX** s'utilise en sortie d'hiver, à la reprise de végétation de la culture. La période d'application possible commence dès que le premier entre-nœud est visible (**BBCH 31**) et se termine lorsque les boutons floraux sont visibles et dépassent les plus jeunes feuilles (**BBCH53**).

### PRINTEMPS



Dose de TOPREX recommandée	Caractéristiques de la situation par rapport à la verse
0,3 l/ha	<b>Risque moyen</b> Sol superficiel, variété sensible. Densité assez forte.
0,35 l/ha	<b>Risque assez fort</b> Végétation vigoureuse. Densité importante.

## UNE RÉGULATION MAÎTRISÉE



Toprex permet un développement synchronisé des ramifications secondaires et de la hampe principale.

### Effet régulateur de TOPREX à 0,3 l/ha

Réduction de la hauteur à la floraison

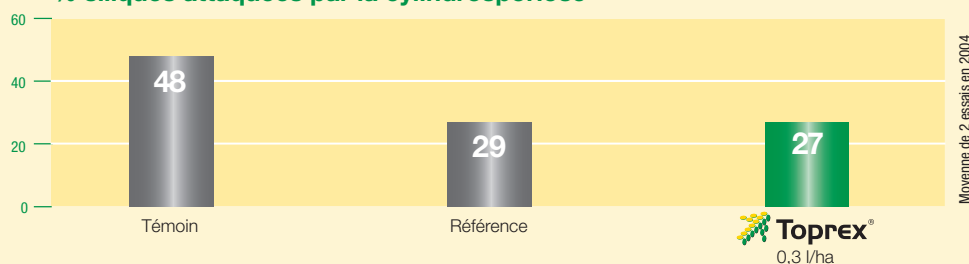


- TOPREX procure une régulation maîtrisée dans les situations climatiques variées.
- Il a été testé sur de nombreuses variétés.

## UNE PROTECTION FONGICIDE CONTRE LES MALADIES

### LA CYLINDROSPORIOSE

% siliques attaquées par la cylindrosporiose



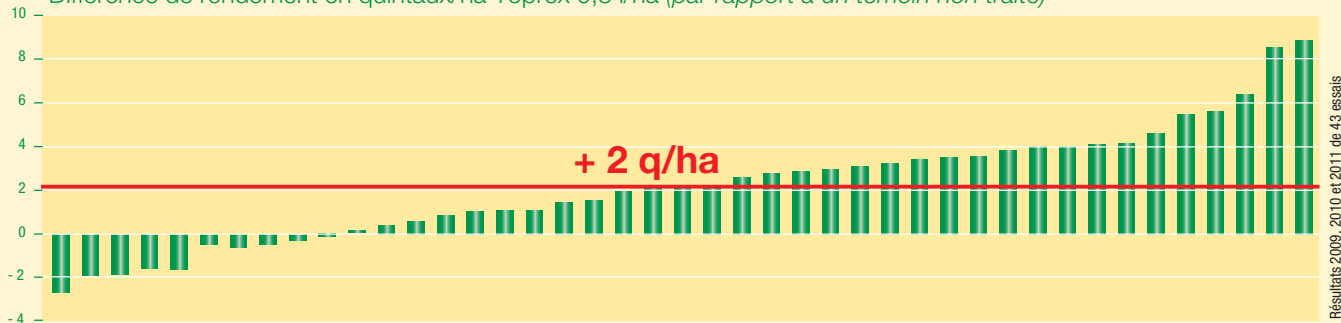
Une application de TOPREX en reprise de végétation permet de réduire l'incidence de la cylindrosporiose sur siliques en fin de cycle.

- TOPREX présente également un bon niveau d'efficacité contre le phoma

## RENDEMENT OPTIMISÉ

### TOPREX à 0,3 l/ha par rapport à un témoin non traité

Différence de rendement en quintaux/ha Toprex 0,3 l/ha (par rapport à un témoin non traité)



TOPREX® - AMM N° 2080147 - Composition : 250 g/l difénoconazole \* + 125 g/l paclobutrazol \* - Attention - H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur « crucifères oléagineuses » et « lin », ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du paclobutrazol plus d'un an sur trois. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

\* Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.  
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**